cdg43 fonction publique territoriale

Un appui au cœur du territoire

Fiche info

Service Carrières

Avancement de grade
Filière culturelle / Catégorie A / Attaché de conservation du patrimoine

Date : 11/06/2026

Avancement de grade

Attaché principal de conservation du patrimoine

I. Conditions d'avancement :

Avoir atteint **le 5ème échelon** du grade d'attaché de conservation du patrimoine

+

au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emplois de catégorie A ou de même niveau

+

examen professionnel

ou

II. Conditions d'avancement :

Avoir atteint **le 8ème échelon** du grade d'attaché de conservation du patrimoine

+

au moins 7 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emplois de catégorie A ou de même niveau

Attaché de conservation du patrimoine